



COMpte Rendu de la  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 10 AVRIL 2019 A 20 H 00

Approbation du procès verbal du dernier conseil municipal - M. le Maire

M. le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le PV de la séance du 6 février 2019.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	16	22	22	0	0

1. Permanences des élections européennes - M. le Maire

M. le Maire fait passer le planning des permanences pour les élections du 26 mai 2019.

2. Promesse de vente parcelle AD111 - M. le Maire

Par délibération en date du 20 avril 2016, le Conseil Municipal avait accepté l'offre d'achat de 30.000,00 €, faite par la société UNITI pour la parcelle AD 111 d'une superficie de 2136 m<sup>2</sup>.

Suite au refus des colotis de modifier le règlement du lotissement, le compromis de vente est tombé le 1er mars dernier.

Pour information, le Préfet a intégré par arrêté la partie haute de la rue de l'Abbayette dans le domaine public.

La ville d'Arras et la société UNITI sollicitent un délai de 2 mois pour présenter un nouveau projet au colotis et obtenir leur accord sur la modification du règlement du lotissement.

M. le Maire propose de maintenir la promesse de vente à UNITI et de soumettre ce point à l'ordre du jour du Conseil Municipal de juin.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	16	reporté			

M. le Maire informe le Conseil Municipal du dépôt d'un permis de construire pour un second hôtel sur la commune. Il propose de réunir l'équipe municipale en mai pour présenter ce dossier aux élus.

### 3. Vente des vestiaires Marcel Paul - M. le Maire

La commune est propriétaire de la parcelle AE132 et des vestiaires s'y trouvant, le service des Domaines a fixé la valeur du bien à 55 000 € avec une marge de négociation de 10%.

Par délibération en date du 19 décembre 2018, le Conseil Municipal a refusé la proposition du Collège les Louez Dieu de 40 000 € pour cette acquisition et la mise en place d'une convention de mise à disposition des terrains du terrain de football et des vestiaires.

Le Conseil Municipal a émis la proposition suivante :

Prix de vente 55 000 € - 10% = 49 500 € avec en contrepartie de cette remise une mise à disposition du terrain, des vestiaires et de la buvette par le biais d'une convention de 10 années renouvelable.

Par courrier en date du 12 mars 2019, le Collège les Louez Dieu a accepté les termes proposés ci-dessus. Aussi, afin de procéder à la vente, il convient de déclasser et désaffecter ce bien. La commune missionne Maître BOURGOIS, notaire à Anzin-Saint-Aubin, pour la représenter dans ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- du déclassement et de la désaffectation des vestiaires de la parcelle AE132
- de confier la régularisation de cette vente au profit du collège les Louez Dieu à Maître BOURGOIS, notaire à Anzin-Saint-Aubin, aux conditions ci-dessus, à savoir 49 500 € avec une mise à disposition du terrain, des vestiaires et de la buvette par le biais d'une convention de 10 années renouvelable. Les frais d'acquisition seront supportés par l'acquéreur.
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents en rapport

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	16	22	22	0	0

### 4. Convention Centre de Gestion pour le RGPD - M. le Maire

Vu le règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Considérant la difficulté pour les communes de mettre en place ces obligations, le centre de gestion propose une mission tarifée d'accompagnement des collectivités dans ce domaine.

Compte tenu de la strate de la commune, le coût estimatif de la mission est de 800 € pour 2019.

M. le Maire précise que la CUA travaille à la mise en commun d'un agent ressource mais pour le moment le dossier n'avance pas beaucoup.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention RGPD avec le Centre de Gestion 62.

<b>Conseillers en exercice :</b>	<b>Présents :</b>	<b>Votants :</b>	<b>Voix pour :</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>Voix contre :</b>
23	16	22	22	0	0

#### 5. Convention Unartoïis pour le renforcement des S.T. - M. CANDELIER

Suite à la réduction des effectifs aux services techniques, il est proposé au Conseil Municipal de conventionner avec l'association Unartoïis pour renforcer l'équipe des espaces verts pendant la période printemps-été. Le tarif horaire proposé est de 19.09 € TCC.

Le recrutement porterait sur 2 contrats à temps complet, le premier de 6 mois et le second de 3 mois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention en rapport pour le renforcement des services techniques tel que présentée ci-dessus. Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2019.

<b>Conseillers en exercice :</b>	<b>Présents :</b>	<b>Votants :</b>	<b>Voix pour :</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>Voix contre :</b>
23	16	22	22	0	0

#### 6. Convention Pass'Jeune - Mme BOUDRINGHIN

Le développement d'une offre éducative et qualitative en direction de la jeunesse constitue un objectif prioritaire dans le cadre du projet éducatif territorial de la ville d'Arras.

Le Pass'Jeune, promu depuis février 2015, a été l'occasion d'engager un véritable travail de partenariat de fond avec les partenaires associatifs et économiques du territoire afin d'offrir des opportunités d'activités aux jeunes adolescents de 11 à 17 ans.

Fort de ces engagements depuis quatre ans au regard des 1 835 Pass'Jeune délivrés, la Ville d'Arras et ses partenaires ont engagé un nouveau modèle de travail de coopération avec les communes. Il est aujourd'hui proposé aux jeunes Anzinois de 11 à 17 ans de bénéficier de cette offre.

Par le biais de ce Pass'Jeune, les jeunes peuvent entre autre bénéficier du panel de services suivant :

- une offre permanente d'activités grâce à un accès illimité aux piscines municipales, musée, médiathèque, aux activités jeunesse des trois accueils de jeunes municipaux (CASA), aux stages sportifs organisés pendant les vacances scolaires ;
- plusieurs entrées gratuites aux loisirs de proximité (cinéma, bowling, cité nature, office de tourisme...);

- une offre à tarifs préférentiels selon les offres des opérateurs. Ces réductions seront supérieures à celles déjà pratiquées dans la politique tarifaire de l'équipement ;
- des offres des Villes-partenaires dans le cadre de leur contribution à l'offre de services ;
- des offres gratuites à destination des familles des bénéficiaires du Pass'Jeune ;
- En option, la possibilité de disposer d'une carte annuelle de transports publics à tarif réduit.

Il est précisé que toute carte perdue faisant l'objet d'un remplacement occasionnera le versement d'une somme forfaitaire de 5 euros.

Le crédit alloué à cette action pour l'année 2019 est de 3 000 €.

M. CANDELIER demande si ce crédit est bloqué.

M. le Maire rappelle que les crédits sont votés au chapitre et dit que si la demande est légèrement supérieure à l'estimation, les jeunes ne seront pas laissés de côté. De plus, il est de bon ton que les communes partenaires proposent des actions sur leur territoire. Des contacts ont été pris avec le squash, le golf et Imagin'arfois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de coopération entre le dispositif Pass'Jeune le dispositif du Pass'Jeune de la ville d'Arras et les communes partenaires
- D'appliquer le tarif des usagers d'Arras et aux villes-partenaires à hauteur de 10 € pour le Pass'Jeune et de 15 € supplémentaires pour la carte de transports,
- D'accepter de régler la contribution des Villes-partenaires à hauteur de 45 € par jeune et par Pass'Jeune et de 75 € pour les bénéficiaires de la carte de transport et d'y consacrer 3 000 € au BP 2019,
- D'autoriser Monsieur le Maire à modifier la régie des centres de loisirs afin de permettre l'encaissement des recettes afférentes.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	16	22	22	0	0

7. Convention CUA pour les contrôles réglementaires et la plateforme services aux communes - M. CANDELIER

## **Plateforme services, maintenance et contrôle réglementaire des installations et bâtiments**

### **Constitution d'un groupement de commandes**

Lors du Conseil Communautaire du 23 juin 2016, la communauté urbaine d'Arras a adopté le schéma de mutualisation des services communautaires et communaux construit en partenariat avec les communes membres.

Une cinquantaine de propositions de mutualisation ont été recensées au titre desquelles la mutualisation de la Commande Publique.

Parmi les thèmes identifiés sur lesquels la constitution d'un groupement de commandes est envisagée, il a été jugé pertinent de constituer un groupement de commandes portant sur la réalisation des opérations de maintenance et de contrôle règlementaire des bâtiments, le prêt de matériel événementiel, la revente de sel de déneigement au tarif négocié, etc.

M. le Maire précise que le prêt de matériel est gratuit, qu'il se fait au bénéfice des communes et qu'il convient de conventionner avec les associations qui souhaiteraient en disposer. Certaines prestations de transport ou de montage peuvent être facturées.

Mme DUPUIS dit que chaque commune membre du groupement doit être représentée au sein de la CAO.

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine d'Arras serait désignée en qualité de coordonnateur du groupement.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à la plateforme services aux communes et à signer la convention constitutive de groupement définissant les modalités de fonctionnement dudit groupement .

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	16	22	22	0	0

#### 8. Compte Administratif et compte de gestion 2018 - M. DUPUIS

Mme DUPUIS présente aux membres du conseil le compte administratif de la commune pour l'exercice budgétaire 2018, conforme au compte de gestion du percepteur :

	Investissement	Fonctionnement	Solde
Résultat de clôture 2017	18 111.51 €	491 429.82 € dont 22 885.69 € sont affectés en investissement	509 541.33 € dont 22 885.69 € sont affectés en investissement
Recettes 2018	443 074.30 €	2 325 338.60 €	2 768 412.90 €
Dépenses 2018	350 977.39 €	2 070 141.16 €	2 421 118.55 €
Résultat de clôture 2018	110 208.42 €	723 741.57 €	833 949.99 €

Le Maire se retire pour le vote et le membre le plus âgé de l'assemblée prend la présidence pour faire voter l'approbation du compte administratif 2018.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	15	20	16	0	4

Le Maire reprend la présidence de la séance.

Approbation du Compte de Gestion du Trésorier.

<b>Conseillers en exercice :</b>	<b>Présents :</b>	<b>Votants :</b>	<b>Voix pour :</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>Voix contre :</b>
23	16	22	22	0	0

#### 9. Affectation du Résultat 2018- Mme DUPUIS

Mme DUPUIS rappelle que les restes à réaliser en investissement sur l'exercice budgétaire 2018 s'élève à **58 831.51 € en dépenses** et à **42 953.00 € en recettes**.

Compte tenu des résultats précités, elle propose l'affectation des reports au budget primitif de l'exercice 2019 comme suit :

Section de Fonctionnement : 723 741.57 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Section d'Investissement : 110 208.42 € au compte 001 excédent d'investissement reporté

<b>Conseillers en exercice :</b>	<b>Présents :</b>	<b>Votants :</b>	<b>Voix pour :</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>Voix contre :</b>
23	16	22	22	0	0

#### 10. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR LES TAXES LOCALES EN 2019. M. LE MAIRE

M. le Maire propose aux membres présents le maintien des taux d'imposition. Les bases permettent de dégager un produit total de 1 149 216 € détaillé comme suit :

Produits attendus	Base 2019	taux	Produits 2019
Base Taxe d'Habitation	3.794.000 €	14,90%	580.206 €
Base Foncier Bâti	2.634.000 €	20,70%	545.238 €
Base Foncier Non bâti	42.000 €	56,60%	23.772 €
<b>Produit total des taxes locales</b>			<b>1.149.216 €</b>

<b>Conseillers en exercice :</b>	<b>Présents :</b>	<b>Votants :</b>	<b>Voix pour :</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>Voix contre :</b>
23	16	22	22	0	0

#### 11. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. M. LORENC

Monsieur LORENC propose aux membres du conseil l'attribution aux associations communales des subventions suivantes, approuvée en commission le 29 mars 2018. Il propose l'inscription d'un crédit de 68 500 € conforme aux engagements pris l'an passé de ne pas modifier l'enveloppe jusqu'à la fin du mandat. Les votes des conseillers membres des bureaux associatifs seront comptabilisés comme des abstentions.

M. le Maire précise que le transfert des écoles de musique est en réflexion à la CUA mais que rien n'est fait.

M. DEMEY dit que l'opposition est contre deux attributions mais votera le crédit global proposé. Il s'agit d'Imagin'Artois qui ne mène qu'une action sur la commune et d'ABC qui est un projet privé.

M. le Maire dit que le rayonnement et les actions d'Imagin'Artois vont au-delà de la commune.

Même si le festival BD est la manifestation principale et que c'est celle dont tout le monde a en tête, Imagin'Artois organise différentes actions tout au long de l'année comme par exemple le Prix Jeunes Lecteurs, organisé en partenariat avec de nombreuses médiathèques du département, le concours de BD proposé aux scolaires (écoles, collèges et lycées) ou encore le don de livres à la Parenthèse du Centre Hospitalier d'Arras. Cette association s'engage dans la lutte contre l'illettrisme en partant du principe que la BD peut être une porte d'entrée dans le monde de la littérature. Enfin si la commune ne subventionnait plus cette association, les autres partenaires comme la communauté urbaine d'Arras, le Département ou encore la Région se désengageraient.

Concernant ABC, il s'agit bien d'un projet privé qui est venu à l'époque répondre à un besoin du territoire. Nous avons un déficit de 300 places dans l'Arrageois pour la petite enfance et une structure publique aurait été beaucoup plus coûteuse. La municipalité a donc soutenu deux projets : une micro-crèche et une Maison des Assistantes Maternelles. Nous nous étions engagés à prêter un local à la MAM ABC mais celui-ci a été refusé par la PMI du département car il n'était pas aux normes. L'association s'est donc orientée vers le locatif privé et la commune a subventionné l'association. La subvention permet de financer le loyer du local. Un projet de construction est actuellement en cours. Dans ce cas, la subvention de la commune ne serait plus d'actualité. D'ailleurs, depuis l'an dernier la subvention baisse chaque année de 500 €.

Subventions pour 2019			
ASSOCIATIONS	Subvention 2018	Propositions commission du 25/03/2019	Détail des votes P/C/A
AMICALE DES PARENTS D'ELEVES	300	<b>300</b>	22/0/0
ANZIN SPORT SANTE	500	<b>500</b>	22/0/0
ANZIN-VIDEO	2065	<b>1200</b>	21/0/1
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	250	<b>300</b>	22/0/0
CLUB DE L'AMITIE	1500	<b>1500</b>	22/0/0
COMITE DES FETES	14000	<b>14000</b>	21/0/1
ETOILE SPORTIVE	14000	<b>14000</b>	22/0/0
F.N.A.C.A.	350	<b>350</b>	22/0/0
FERVENTS DE LA TRUITE	150	<b>150</b>	22/0/0
L'ATELIER PEINTURE	800	<b>800</b>	21/0/1
LA CECILIENNE	15000	<b>15000</b>	20/0/2
LA GAULE ANZINOISE	300	<b>200</b>	22/0/0
L'ATELIER ARTISTIQUE	700	<b>700</b>	22/0/0
IMAGIN' ARTOIS	9000	<b>9000</b>	18/4/0
QUESTION POUR UN CHAMPION	400	<b>400</b>	22/0/0
SOCIETE DE CHASSE D'ANZIN	400	<b>400</b>	22/0/0
THEATRA	500	<b>500</b>	22/0/0
ADMR	0	<b>470</b>	22/0/0
ABC	3500	<b>3000</b>	18/4/0
Anzin Divin	300	<b>300</b>	21/0/1
AUX BONHEURS DES ANES	X	<b>150</b>	22/0/0
FABRIQUE A PEP'S	150	<b>150</b>	22/0/0

COOPERATIVE ECOLE	2800	<b>3300</b>	22/0/0
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	300	<b>300</b>	22/0/0
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	800	<b>700</b>	21/0/1
TOTAL	68065	<b>67670</b>	

Concernant les subventions aux association, il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire 68 500 € au BP 2019.

<b>Conseillers en exercice :</b>	<b>Présents :</b>	<b>Votants :</b>	<b>Voix pour :</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>Voix contre :</b>
23	16	22	22	0	0

## 12. BUDGET PRIMITIF 2019 - MME DUPUIS

M. le Maire remercie les services et principalement M. BIZERAY pour l'excellente présentation faite en commission.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	675 500,00 €	013 - Atténuation de charges	20.000,00 €
012 - Charges de Personnel	1 015 050,00 €	70- produits des services et ventes diverses	136 500,00 €
014- atténuation de produits	9 000,00 €	73 - Impôts et taxes	1 519 382,00 €
65 - Autres charges de gestion courantes	195 500,00 €	74 - Dotations et participations	331 008,32 €
66 - Charges financières	48 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	13 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	54 500,00 €	77 - Produits exceptionnels	9 700,00 €
68 - Dotations aux provisions	0,00 €	002 - résultat de fonctionnement reporté	723 741,57 €
022 - Dépenses imprévues	140 179,60 €		
023 - Virement à la section d'investissement	607 016,52 €		
042 - opérations d'ordres entre section	9 085,77 €		
Total des dépenses de fonctionnement	2 753 831,89 €	Total des recettes de fonctionnement	2 753 831,89 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles rar	0.00 € + 456,00 €	13 - subventions d'investissement rar	17 000,00 € + 25 033,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	10 - Dotations, fonds et réserves	18 967,80 €
21 - Immobilisations corporelles rar	352 200,00 € + 58 375,51 €	138 - Département rar	26 000,00 € + 17 920,00 €
23 - immobilisation en cours	370 000,00 €	001 - Solde section invst reporté	110.208,42 €
		021 - Virement de la section de	607 016,52 €



		fonctionnement	
020 - Dépenses imprévues	18 000,00 €	024 - Produits de cessions	50 000,00 €
16 - Emprunts (remboursement du capital)	82 200,00 €	040 - Opération d'ordre entre sections	9 085,77 €
041 - Opérations patrimoniales	1 165,79 €	041 - Opérations patrimoniales	1 165,79 €
Total des dépenses	882 397,30 €	Total des recettes	882 397,30 €

**Conseillers en exercice : Présents : Votants : Voix pour : Abstentions : Voix contre :**

23

16

22

22

0

0

### 13. QUESTIONS DIVERSES

Mme BOURDON dit que le CPIE organise une réunion d'information le 21 mai à 18h30 sur le bien jardiner.

Mme BOUDRINGHIN dit que la fête des écoles aura lieu le 15 juin.

Prochain Conseil Municipal prévu le 26 juin 2019.

Fin de séance à 21h08